



Procès-Verbal

Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

Réunion du 18 Décembre 2023

Président : J. MALIN (en l'absence de Dominique DRESCOT)

Membres présents : P. BERTHAUD (DTR), D. LACOMBE (UNECATEF), P. PEZAIRE, B. VELLUT, S. DULAC (CTR Formation), JL. HAUSSLER (GEF), JM. LIBERO, R. AYMARD (U2C2F), P. PEALAT,

Membres excusés : D. DRESCOT, E. BERTIN

Assiste : I. FETISSI

Prochaines réunions de la CRSEEF :

- Le 29/01/2024
- Le 04/03/2024

RAPPEL :

La CRSEEF précise que toute demande de dérogation, ou d'information d'absence, de l'éducateur en charge de l'équipe doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut-des-educateurs@laura-foot.fff.fr de l'adresse électronique officielle du club, ou par courrier.

Les décisions de la C.R.S.E.E.F. sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (appel@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

PREAMBULE

Approbation du procès-verbal du 27 Novembre 2023 :

Le procès-verbal de la C.R.S.E.E.F. de la réunion du 27 novembre 2023 est approuvé.

Correspondances diverses – Informations :

- Opération BRASSARD :

La CRSEEF tient à rappeler l'importance de l'opération « BRASSARD – Educateur Responsable » : <https://laurafoot.fff.fr/simple/port-du-brassard-par-leducateur/>

La CRSEEF fera un rappel à la CRA quant à l'importance de cette disposition.

Projet de lutte contre les prête-noms : La CRSEEF se donne le droit de convoquer un club si un rapport de délégué fait remonter un cas de prête-nom. Possibilité de créer des sous-commissions à vertu disciplinaire pour sanctionner les cas de prête-nom.

- **Information IEFF :**

Jean-Luc HAUSSLER et Pierre BERTHAUD font un compte-rendu de la réunion du conseil de perfectionnement du CFA des métiers du foot à laquelle ils ont assisté le 14 décembre.

- **Informations championnat U14 :**

Pierre BERTHAUD présente un point sur le suivi du championnat U14 R1 (nombre de mutés utilisé). La commission s'inquiète des dérives initiées par certains éducateurs et restera attentif aux évolutions.

SECTION STATUT

Rappel important à tous les Clubs soumis à obligation :

Nous vous rappelons de vous assurer de la désignation de vos éducateurs, concernant les équipes soumises à obligation de votre Club, en respectant les conditions réglementaires : **Article 13 du Statut Fédéral et Article 2 du Statut LAuRAFoot.**

A défaut la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football, appliquera les sanctions financières et sportives prévues aux Articles 12 et 13 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs du Football et Article 2 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football.

Obligations d'encadrement 2023/2024 :

STATUT FEDERAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL		
Niveau	Diplôme (a minima)	Divers
R1	BEF	Contrat CDI (préconisé) ou CDD
R2	BEF	
STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL		
R3	CFF3 ou DF Coach Seniors ou CFI Seniors	
U20 R1 et R2	CFF3 ou DF Coach Seniors ou CFI Seniors	
U16 / U18 R1 et R2	CFF3 ou DF Coach Jeunes ou CFI U14 U19	
U14 R1 / U15 R1 et R2	CFF2 ou DF Coach Jeunes ou CFI U14 U19	
Seniors R1 et R2 Féminines	CFF3 ou DF Coach Seniors ou CFI Seniors	
U18 Féminines R1et R2	CFF3 ou DF Coach Jeunes ou CFI U14 U19	
Futsal Seniors R1 et R2	Certificat Futsal Base ou CFI de spécialité Futsal	

CLUBS EN INFRACTION AVEC L'OBLIGATION DE DESIGNATION STATUT REGIONAL

U20 R2

Poule C : U.S. VAULX EN VELIN

U18 R2

Poule D : A.S. DE MONTCHAT LYON

U16 R2

Poule B : A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON

U15 R1 Niveau B

Poule B : ET. S. TRINITE LYON

ETAT DE L'ENCADREMENT DES CLUBS – CHANGEMENT DE DESIGNATION / STATUT REGIONAL

SENIORS R1 - POULE C :

AIX FC : Démission de Patrick PALUMBO et nomination de Rafik ESLASSI (en attente de la procédure).

SENIORS R3 – POULE D :

ROANNAIS FOOT 42 : Démission de David RAILLARD - BEF (passage en tant qu'entraîneur adjoint sur l'équipe SENIORS R2 – POULE C) et nomination de Richard CHARRIER - BMF au 20 novembre.

U20 R2 – POULE C :

U.S. VAULX EN VELIN : Infraction sur les matchs des 03/12 et 09/12

Par conséquent, la Commission inflige à l'US VAULX EN VELIN deux amendes de 25 euros, **soit un total de 50 euros, et un retrait de 2 points fermes** au classement de leur équipe évoluant en U20 R2 – POULE C (Article 2.1 du statut Régional).

U18 R2 – POULE A :

U.S. BRIOUDE : Démission de Pascal COMBE – CFF3 et remplacé par Jérôme SOULIER - BMF au 12 décembre 2023.

U18 R2 – POULE D :

A.S. DE MONTCHAT LYON : Infraction sur les matchs des 03/12, 10/12 et 17/12

Par conséquent, la Commission inflige à A.S. DE MONTCHAT LYON, trois amendes de 25 euros, **soit un total de 75 euros, et un retrait de 2 points fermes** au classement de leur équipe évoluant en U18 R2 – POULE D (Article 2.1 du statut Régional).

U16 R2 – POULE A :

JORDANNE F.C. : Infraction sur le match du 03/12.

Par conséquent, la Commission inflige au JORDANNE FC une amende de 25 euros, **soit un total de 25 euros, et un retrait de 1 point ferme** au classement de l'équipe évoluant en U16 R2 – POULE A (Article 2.1 du statut Régional).

Désignation enregistrée le 07/12.

U16 R2 – POULE B :

A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON : Démission de l'éducateur enregistrée le 13/11. Elle rappelle au club qu'en cas du départ de l'éducateur désigné au début de saison, le club dispose pour régulariser sa situation d'un délai de 30 jours francs à compter du premier match officiel où l'éducateur désigné n'est pas sur le banc de touche ou la feuille de match.

Par conséquent, la Commission demande au club de régulariser sa situation et de désigner un éducateur responsable de l'équipe de U16 R2, avant le 19/12/2023, via FOOTCLUBS, conformément.

L'Article 2.2 du Statut Régional des Educateurs, sous peine de sanctions prévues par l'article 7 du Statut Régionale des Educateurs.

Infraction sur les matchs du 19/11, 26/11, 03/12 et 09/12. Par conséquent, la Commission inflige à A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON quatre amendes de 25 euros, **soit un total de 100 euros.** (Article 2.1 du statut Régional).

U15 R1 Niveau B – POULE B :

ET.S. TRINITE LYON : Infraction sur les matchs des 03/12 et 09/12.

Par conséquent, la Commission inflige à ET.S. TRINITE LYON, deux amendes de 50 euros, **soit un total de 100 euros, et un retrait de 2 points fermes** au classement de l'équipe évoluant en U15 R1 B – POULE B (Article 2.1 du statut Régional).

DEMANDES DE DEROGATION SAISON 2023/2024 STATUT REGIONAL
--

SENIORS R3 – POULE A :

A.S. VARENNOISE : Demande de dérogation en faveur de M. CHAMBARON Raynal, reçue le 06/12/2023. Considérant que M. CHAMBARON Raynal n'est titulaire d'aucun diplôme, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (CFF3 / CFI SENIORS / DF Coach Séniors) ;
Attendu que M. CHAMBARON Raynal s'est inscrit au CFI SENIORS du 16/12/2023.

La commission accorde la dérogation

SENIORS R3 – POULE C :

U.S. MURATAISE : Demande de dérogation en faveur de M. CHASSAGNOL Kévin reçue le 08/11/2023. Considérant que M. CHASSAGNOL Kévin n'est titulaire d'aucun diplôme, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (CFF3 / CFI SENIORS / DF Coach Séniors) ;
Attendu que M. CHASSAGNOL Kévin s'est inscrit au CFI SENIORS du 19/04/2024.

La commission accorde la dérogation.

SENIORS FUTSAL R2 – POULE UNIQUE :

A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER : Demande de dérogation en faveur de M. ABDESSMAD Hamdi le 01/12/2023. Considérant que M. ABDESSMAD Hamdi n'est titulaire d'aucun diplôme, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (CERTIFICAT FUTSAL BASE / CFI FUTSAL) ;
Attendu que M. ABDESSMAD Hamdi s'est inscrit et a participé au CFI FUTSAL du 30/10/2023.

La commission accorde la dérogation.

U18 R2 F – POULE C :

ENT. CHOMERACOISE : Demande de dérogation en faveur de M. FAY Sébastien le 29/11/2023. Considérant que M. FAY Sébastien n'est titulaire d'aucun diplôme, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (CFF3 / CFI U14 U19 / DF Coach Jeunes) ;

Attendu que M. FAY Sébastien s'est inscrit au CFI U14 U19 du 13/01/2024.
La commission accorde la dérogation.

U16 R1 – POULE PROMOTION :

C.S. VIRIAT : Demande de dérogation en faveur de M. BRUYERE Loïc le 29/11/2023. Considérant que M. BRUYERE Loïc est titulaire du CFI U10 U13 par équivalence des attestations U11 et U13, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (CFF3 / CFI U14 U19 / DF Coach Jeunes) ;
Attendu que M. BRUYERE Loïc s'est inscrit au CFI U14 U19 du 26/01/2024.
La commission accorde la dérogation.

RAPPEL : application de l'article 5 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs de Football consultable sur le site internet de la Ligue, dans les Règlements Généraux.

PRESENCE SUR LE BANC / ABSENCES EXCUSÉES

La CRSEEF informe l'ensemble des clubs engagés dans les compétitions régionales de l'application suivante du règlement (art. 4) du statut régional des éducateurs :

Période du 1^{er} août 2023 au 31 décembre 2023 :

- Sanction financière infligée au-delà de la 4^{ème} absence. Si l'éducateur responsable de l'équipe (désigné sur Footclub) est renseigné sur la mauvaise fonction (adjoint ou dirigeant ou joueur), l'éducateur sera considéré comme présent malgré l'erreur commise par le club.
- Pas de sanction sportive (retrait de point) appliquée durant cette période

A compter du 1 janvier 2024 :

- Sanction financière et sportive infligées (-1 point) pour chaque match joué en infraction (éducateur absent ou mal désigné sur la FMI : mauvaise fonction) au-delà de la 4^{ème} absence cumulée depuis le début de saison.

SENIORS R3 – POULE C :

ST. ST YORRAIS : Absences de l'éducateur désigné, Mr Patrick TAILLANDIER sur les matchs du 21/10, 28/10, 11/11, 25/11, 02/12, 09/12, 17/12.
Par conséquent, la Commission inflige à ST. ST YORRAIS trois amendes de 50 euros, **soit un total de 150 euros** (Article 2.1 du statut Régional).

U16 R1 – POULE PROMOTION :

O. SAINT ETIENNE : Absences de l'éducateur désigné, Mr Hugo MANEVAL sur les matchs du 21/10, 4/11, 11/11, 18/11, 25/11, 02/12.
Par conséquent, la Commission inflige à O. SAINT ETIENNE deux amendes de 50 euros, **soit un total de 100 euros** (Article 2.1 du statut Régional).

U16 R2 – POULE C :

VENISSIEUX FOOTBALL CLUB : Absences de l'éducateur désigné, Mr Alexandre DE BIASE sur les matchs du 10/09, 17/09, 24/09, 1/10, 8/10, 15/10, 12/11, 19/11, 26/11, 3/12, 10/12.
Par conséquent, la Commission inflige à VENISSIEUX FOOTBALL CLUB sept amendes de 50 euros, **soit un total de 350 euros** (Article 2.1 du statut Régional).

FORMATION CONTINUE

➤ **Les éducateurs suivants ont régularisé la situation vis-à-vis de leur obligation de FPC :**

Educateurs ayant participé à la FPC des 14 et 15 décembre 2023 à Vichy :

AYLLON	Hugo	2543778438
BENDONGUE	Patrick	560911630
BISERTA	Romain	2518671889
BLAIZIN	Jérôme	560918206
CHANTELAUZE	Stéphane	520379320
CHAUVE	Téo	2543529282
COMPTE	Cyril	511145932
DA COSTA	Jason	2518681742
DAVID	Jean Charles	538219175
DEMAZEAU	Christophe	500562432
DOMINIQUE	Cyril	2320630430
FERREIRA	Joao Abilio	538209291
GALDEANO	Stéphane	538200759
GAUDE	Lilian	2588630603
GOMEZ	Jose	538202031
GONCALVES	Maxime	500924793
LAFOREST	Mathias	2543888285
MARCU	Sébastien	2318063300
MICHINEAU	Reynald	801812370
MONNEY	Pascal	520920275
MORGEAT	Frederic	560001668
PLACIDE	Lucas	2543811398
REURE	Kevin	520923209
DUBY	Yannick	2520252694
KEBE	Al Hassan	2508666502

➤ La Commission informe les éducateurs suivants qu'ils sont en infraction avec leur obligation de formation professionnelle continue et que leur licence ne sera pas délivrée tant qu'ils n'auront pas effectué une session **complète** :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - BATAILLE Stéphane (2520347566) - BENGRIBA Selim (1022158130) - BENOIT Amaury (2588621483) - BEYTET Philippe (520090050) - BORDIER Anthony (838416750) - CHABRILLAT Joachim (538207503) - CHAPELET Mathis (2543705030) - CORNET Corenthin (2543216403) - DECAUP Nicolas (2568627935) - GOMES Secundino (2520431466) - GRIVEAU Steve (2508661714) | <ul style="list-style-type: none"> - GUILLOT Xavier (2568632444) - IKEMEFUNA OLISA Anthony (2543354342) - IMBERT Philippe (2520233073) - JENESTIER Mickael (2543562766) - KEBE Al Hassan (2508666502) - KONTE Moussa (2545485796) - LAVARENNE Laurent (2520245292) - MILLERAND Julien (1756230635) - MORAND Valentin (2543737435) |
|---|--|

- PEREIRA LAGE Clément (2543836516)
- RASPAIL Cyril (2548612026)
- SOLTERMANN Florian (2508673300)
- VIGNALLY Lucas (2578618901)
- VILLETTE Romain (570910161)
- ZAMBELLI Alessandro (2518699236)
- ZGUEB LAMIN Moez Ledin Allah (2547393795)

Cette liste est donnée à titre indicatif et n'est pas exhaustive.

- Les éducateurs suivants doivent obligatoirement effectuer leur formation continue au cours de la saison 2023/2024 :

- ARTHAUD Samuel (2518672968)
- AUBRY Bastien (2508667340)
- BAUDROT Benoit (2510473302)
- BESSON Kilian (2543096130)
- BLANCHARD Damien (2599864710)
- BOIT Ludovic (2538639020)
- BOUCHAGE Cedric (1720402699)
- BOURNAC Benjamin (2519429986)
- BRAULT Patrice (2568641197)
- CANAL Adrien (2544576811)
- CAROFF Dylan (2543772257)
- CATELLA Hippolyte (2338179425)
- CHASSAIGNE David (2528702709)
- CHELBI Ridha (2520250073)
- COLLAZOS AYALDE Marcelo (2546152831) ;
- COLLOMB Marc (2528704961)
- CROS Raphael (2543023511)
- DA GRACA Daniel (2520235260)
- DAVEN Grégory (1425338475)
- DE RIDDER Fabien (2544037206)
- DE TICHEY DE LA FERT Thomas (2598610887)
- DIEULOT Ludovic (1931086201)
- DO BARREIRO Nuno (2519413427)
- DOUMBIA Mamadou (2544070217)
- DOYAT Ken (2520525896)
- DUCRET Yann (2538660770)
- EL MOUETS Grégory (2519432592)
- ES SLASSI Rafik (2558627864)
- FABRE Martin (2578626144)
- FAIVRE Alexis (2508675653)
- FERHAOUI Ilyes (2543093071)
- FERREIRA ROCHA Jorge (2545065072)
- FOLTIER Morgane (2546815246)
- GALVETE Florian (2578619540)
- GARDETTE Julien (590910549)
- GAUZIN David (510714569)
- GIBERT Sylvain (2538648091)
- GUERREIRO Pascal (2599864040)
- GUERIN Sandy (2508690273)
- GUGLIELMINOTTI Luca (2544033097)
- GUICHARDON Alexis (2588620954)
- HEUZE Maxime (791511603)
- JANIN Valentin (2518678995)
- JOURDA Thomas (520923115)
- LARRET Antoine (1152417498)
- LE CARPENTIER Samuel (1405332680)
- LECOQ Jean-Christophe (2520238921)
- LE SOURNE Erwan (2545460316)
- LORILLO Jean-Marie (2538652350)
- LUTON Maxence (2545166549)
- MANDES Norbert (2520252992)
- MARTINERO Frederic (2548633008)
- MEATS Sullivan (2545459469)
- MELMOUX David (2520433325)
- MEYNIER Laura (2508676256)
- MIRA Tanguy (2543907175)
- MONDOLONI Lorric Paul (2528713058)
- MONTMASSON Vincent (2544027328)
- MOROSI Guillaume (2127511554)
- MOULIN Loic (2543114266)
- MOUNIB Terridine (2544081635)
- MOURAS Loic (511378694)
- OURAGA Bailly (2558616962)
- PANAROTTO Stéphane (1539580596)
- PEPIN Nicolas (560914403)
- PEREZ Mikael (2520521866)
- SADOUNE Kamel (2546735158)
- SAURAT Franck (2500717451)
- SIMONET Jimmy (2543058878)
- SONNET Mélanie (2543738134)
- SUSNJA Kristian (2310773154)
- VALERO Anthony (2568623293)
- VALLET Bastien (2508662331)
- VILMAIRE Steve (1405325314)
- ZILIO Aldo (9602281115)

Cette liste est donnée à titre indicatif et n'est pas exhaustive.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Pôle formations : formations@laurafoot.fff.fr ou consulter le catalogue et le calendrier des sessions de formation professionnelle continue pour la saison 2023/2024, sur le site internet de la LAuRAFoot

SECTION EQUIVALENCES

RAS

Dossiers validés (BEF) : Néant.

Date prochaine C.R.S.E.E.F. : le 29 janvier 2023 à 18 h 00.

Le Président,

J. MALIN

Le secrétaire,

P. PEZAIRE